



## VIE MUNICIPALE

### ECOLE

Mardi 6 juillet : vacances d'été.

#### Elémentaire

Voici des infos pour notre projet Mission 68° Nord.



Nous menons un projet de sensibilisation et d'actions face au dérèglement climatique avec 7 jeunes âgés de 11 à 13 ans.

Notre projet consiste à mettre des mots, à faire des images de nos expéditions, de nos rencontres avec des scientifiques. Un film sortira en 2022.

Cet été nous partons dans les Alpes dans le Massif des Écrins (du 9 au 17 juillet) avec Thibault notre cinéaste qui est aussi alpiniste et président du Club Alpin Français, section Isère.

En juillet 2022, nous irons en Laponie pour la suite du projet après avoir correspondu avec des enfants Samis.

Particuliers, entreprises, si vous souhaitez nous aider ou bien suivre notre aventure, rendez-vous sur notre site : <https://www.mission68nord.fr/>

Philippe Viard

### Dates de fermeture des commerces et officines

- La boucherie : du samedi 17 juillet 12h30 au mardi 24 août 8h.
- La boulangerie : du vendredi 30 juillet au soir au mardi 24 août 8h.
- Le salon de coiffure ne ferme pas.
- La pharmacie du Moutier sera fermée du 12 au 22 août inclus.
- Le docteur couto sera absent du 02 août au 24 août inclus.

### AMIS de FAYAKO

Les amis de Fayako espèrent pouvoir reprendre leurs actions dans Ennery dès la rentrée de septembre ; parrainages d'enfants, journée de la soupe, course de lits, Annericienne... Nous vous attendons pour ces activités festives et solidaires.

Philippe Viard  
Télécharger [BlueMail pour Android](#)

#### Tri sélectif :

**Bacs jaunes :**  
les 07 et 21 juillet  
les 04 et 18 août

**Bacs verts :**  
le 16 juillet  
le 13 août

**Bennes déchets verts**  
10-11 juillet

**Encombrants**  
24 septembre

**La journée des associations aura lieu le samedi 4 septembre 2021 de 14h à 18h à L'AOJE.**

**La Poste sera fermée :**  
du mardi 03 août  
au mercredi 01 septembre  
inclus



### CLUB du 3<sup>ème</sup> ÂGE

Nous avons fait notre assemblée générale le 24 juin.  
Bonnes vacances à tous

### PAROISSE

#### ANNONCES JUILLET/AOÛT

##### Informations :

- sur le site de la paroisse : [paroisses-pontoise.fr](http://paroisses-pontoise.fr), onglet « agenda pastoral »,
- au panneau d'affichage de l'église.

#### Messes à Ennery Hérouville et Livilliers

Le Dimanche à 10h30 :

- à Ennery les 4, 11 juillet, 15 août et 5 septembre,
- à Livilliers les 4 juillet et 29 août ,
- à Hérouville le 18 juillet.

En Juillet, le jeudi à 15 h à l'EHPAD.

#### Catéchismes/éveil à la foi/aumônerie

- Inscriptions pour l'année 2021/2022 : **samedi 4 septembre après-midi** lors du forum des associations  
[ktennery95@gmail.com](mailto:ktennery95@gmail.com)

#### Permanences paroissiales

A PONTOISE : 17 rue de la Bretonnerie  
Tel. 01 30 32 27 12.

Mail : [secrtaire@paroisses-pontoise.fr](mailto:secrtaire@paroisses-pontoise.fr)

Site web : [www.paroisses-pontoise.fr](http://www.paroisses-pontoise.fr)

Site du diocèse : [catholique95.fr](http://catholique95.fr)

### PHARMACIES DE GARDE

#### Pharmacies : juillet 2021

01 : HAUTIL (de l') : 1 place des Marchands : VAUREAL : 01 30 73 13 70  
 02-07-10-11-16-19 : ECANVIL : 42 av de la plaine des sports CERGY : 01 30 30 62 24  
 03-04-09-13-24-25 : VAL DE LIESSE (du) : 24 rue du Champ Gaillard :  
 St OUEN l'AUMONE : 01 34 64 02 09  
 05 -26 : MARNE (de la) : 61 rue de la Marne : ERAGNY : 64 6301 34 21  
 06 : VAUVAROIS (du) : rue du Vauvarois : OSNY : 01 30 30 23 81  
 08 : MAIL (du) : 34 rue du Mail : St OUEN l'AUMONE : 01 34 48 97 15  
 12-15-21 : EPLUCHES : Ctre Cial Leclerc rue d'Epluches : St OUEN l'AUMONE : 01 34 64 08 41  
 14 : MERISIERS (les) : Ctre Cial "Champion" : JOUY le MOUTIER : 01 34 21 77 00  
 17 18 : AUFRANC : La Ravinière (face Pompiers) : OSNY : 01 30 75 99 66  
 20-22 : BON TEMPS (du) : 1 passage de l'Aurore : CERGY St Chris : 01 30 30 00 10  
 23-27-29 : VILLAGE (du) : 23 rue Nationale : CERGY Village : 01 30 30 09 84  
 28 : PINS ( les) : ave du Mal De Lattre De Tassigny : MENU COURT : 01 34 42 59 63  
 30 : MOUTIER (du) : 1 rue du Moutier : ENNERY : 01 30 32 63 35  
 31 : KENNEDY : ave Kennedy : PONTOISE : 01 30 30 12 52

#### Pharmacies : août 2021

01-03-09-14-15-21-28-29 : KENNEDY : ave Kennedy : PONTOISE : 01 30 30 12 52  
 02 : VILLAGE (du) : 23 rue Nationale : CERGY Village : 01 30 30 09 84  
 04-05-30 : MARNE (de la) : 61 rue de la Marne : ERAGNY : 64 6301 34 21  
 06-10-11-13-21-22-31 : VAL DE LIESSE (du) : 24 rue du Champ Gaillard :  
 St OUEN l'AUMONE : 01 34 64 02 09  
 07-08-12 : VAUVAROIS (du) : rue du Vauvarois : OSNY : 01 30 30 23 81  
 16 : NOTRE DAME : 30 Place Notre Dame : PONTOISE : 01 30 31 12 10  
 17-24 : BON TEMPS (du) : 1 passage de l'Aurore : CERGY St Chris : 01 30 30 00 10  
 18-+23 : AUFRANC : La Ravinière (face Pompiers) : OSNY : 01 30 75 99 66  
 25 : PINS ( les) : ave du Mal De Lattre De Tassigny : MENU COURT : 01 34 42 59 63  
 19-26 : EPLUCHES : Ctre Cial Leclerc rue d'Epluches : St OUEN l'AUMONE : 01 34 64 08 41  
 27 : HAUTIL (de l') : 1 place des Marchands : VAUREAL : 01 30 73 13 70

#### Liste sous réserve de modification des tours de gardes.

Gardes quotidiennes sur notre site : [www.ennery.fr](http://www.ennery.fr) rubrique vie pratique / informations utiles  
**Service de nuit : contacter le commissariat de police de CERGY au 01 34 43 17 17**

## URBANISME

Vous souhaitez entretenir votre habitation, vous souhaitez y réaliser des travaux de rénovation d'agrandissement ou d'amélioration. Quelques conseils vous seront utiles pour éviter les déboires.

Avant toutes choses, prenez rendez-vous auprès du **service urbanisme de la mairie** qui saura vous guider dans les démarches administratives.

En premier lieu, donc il faut vous renseigner sur le périmètre délimité des monuments historiques situés à proximité de votre bien en l'occurrence l'église Saint Aubin, le château, le parc, la ferme et son pigeonnier. Le périmètre de protection est inscrit dans un rayon de 500 mètres autour des monuments historiques autant dire presque sur l'ensemble de la commune.

Dans tous les cas, il faut déposer une **Déclaration Préalable** pour tous les travaux en extérieur effectués sur un bâtiment existant y compris en dehors du périmètre inscrit au titre des monuments historiques. Cette déclaration préalable sera soumise aux différents services qui doivent être consultés pour émettre un avis dont le service de l'architecte des Bâtiments de France.

**Quel sont les travaux concernés** (cette liste n'est pas exhaustive).

- Ravalement de façade.
- Réfection de couverture.
- Percement de façade et ouverture de baie (porte fenêtre ventilation).
- Changement ou modification des menuiseries.
- Suppression et remplacement de volets battants par des volets roulants.
- Changement et modification de devanture commerciale.
- Construction de clôture.
- Construction neuve ou extension de moins de 20 m<sup>2</sup> (abris garage véranda etc.).
- Mise en œuvre de panneaux solaires.
- Mise en œuvre de bardage en façade.

Les travaux plus importants modifiant la structure, l'affectation, la distribution ou entraînant des démolitions même Partielles, d'un bâtiment d'un mur remarquable ou entraînant des créations de surface supérieures à 20 m<sup>2</sup> sont soumis à permis (permis de construire, permis de démolir ou permis d'aménager)

**Si vous avez omis la déclaration préalable ou le permis de construire**

Voici les risques que vous encourez.

Une amende entre 1200 et 6000 € du m<sup>2</sup> de surface construite Art L480-4 du code de l'urbanisme. Toute **récidive** est passible d'une peine d'emprisonnement.

Si l'infraction est constatée en cours de travaux l'autorité compétente (la mairie) peut **ordonner l'interruption** de ceux-ci. Pour cela il est possible que le matériel du chantier soit saisi et mis sous scellé.

Si malgré tout vous continuez les travaux l'amende pourrait atteindre 75 000 € et 3 mois d'emprisonnement.

En cas de procès l'autorité judiciaire peut ordonner **la mise en conformité** des lieux ou celle des ouvrages avec le Règlement, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu soit sur **la démolition de l'ouvrage** ou la **réaffectation du sol** en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur (Art L480-5 du code de l'urbanisme).

**Délais de prescription**

En cas de non-déclaration votre **responsabilité pénale** est engagée pour une période de **6 ans**, votre **responsabilité civile** est engagée pour une période de **10 ans**.

En outre, lors de la revente de votre bien vous ne serez pas en mesure de fournir le **certificat de conformité** ni même la déclaration attestant l'achèvement et conformité des travaux (**DAACT** exigés par le notaire, car indispensable la rédaction de l'acte).

Au prétexte des exigences malgré tout justifiées de l'architecte des Bâtiments de France pour garder une cohérence architecturale et le cachet de notre commune, certains voisins n'hésitent plus à entreprendre des travaux en se soustrayant à la démarche de la déclaration préalable voir même du permis de construire.

Je souhaite mettre un terme à cette pratique.

**Le service urbanisme de la mairie d'ENNERY** est plus que jamais à votre écoute pour vous aider dans vos démarches certes quelques fois bien compliquées mais absolument indispensables.

Je sais compter sur votre civisme.

Gérard LEROUX  
Maire D'ENNERY

## ASSOCIATIONS SPORTIVES

## Basket :

STAGE BASKET de 9h30 à 11h30 les, 7 8 et 9 juillet, pour les catégories U9/U11/U13 avec Grégory à la salle Polyvalente.

Plus d'infos sur le site [www.usennergybb.com](http://www.usennergybb.com)

## INFORMATIONS ADHESIONS CLUB :

1 les lundis 16 et 23 de 17h30 à 18h30,

2 les jeudis 19 et 26 de 17h30 à 18h30.

Salle polyvalente (coté DOJO), salle de réunion.

Plus d'infos sur le site [www.usennergybb.com](http://www.usennergybb.com)



## Judo :

Le judo, l'éveil corporel et le fitness espèrent vous revoir dès le lundi 13 septembre.

Bonne vacances à tous.

Journée des associations le samedi

4 septembre 2021 de 14h à 18h à L'AOJE.



## AOJE

L'AOJE sera ouverte du 7 au 30 juillet et du 23 Aout au 1<sup>er</sup> septembre.

Vous pouvez retrouver les programmes des mercredis et vacances scolaires ainsi que les feuilles d'inscription sur notre site internet [aoje.fr](http://aoje.fr).

Nous rappelons à toute nouvelle famille qui souhaite s'inscrire à l'AOJE, de prendre un rendez-vous au 01.30.38.11.84 ou par mail [contact@aoje.fr](mailto:contact@aoje.fr) afin d'organiser la visite de la structure et de vous présenter notre Association.

**Merci d'inscrire vos enfants une semaine à l'avance afin de pouvoir assurer un accueil de qualité !**

Les thèmes des vacances d'ETE

Pour les 3/6 ans : LA MER.

Pour les 6/12 ans : AVENGERS.



La colonie d'été se déroulera du 9 au 28 juillet à Crest-Voland.

Les dates à retenir pour la rentrée :

- La journée des Associations aura lieu à L'AOJE le 4 septembre 2021.
- Reprise des ateliers :
- DANSE le jeudi 9 septembre,
- ROLLER le vendredi 10 septembre,
- THEATRE le mardi 14 septembre,
- COEURS et AMES VAILLANTES 18 et 25 septembre.
- Camp de neige 2022 du 19 au 26 février 2022.

## CALENDRIER

02 juil : Maternelle : ruche pédagogique

04 juil : Pâroisse : messe à Ennery et Livilliers

06 juil : Ecole : vacances d'été

07-08 09 juil : Basket : stage catégories U9/U11/U13

**07 juil : Bacs jaunes**

**10-11 juil : Bennes déchets verts**

11 juil : Pâroisse : messe à Ennery

13 juil : Bridge : pas de séance

16 juil : Basket : informations adhésions

**16 juil : Bacs verts**

18 juil : Pâroisse : messe à Hérouville

19 juil : Basket : informations adhésions

**21 juil : Bacs jaunes**

23 juil : Basket : informations adhésions

26 juil : Basket : informations adhésions

**04 août : Bacs jaunes**

**13 août : Bacs verts**

15 août : Pâroisse : messe à Ennery

**18 août : Bacs jaunes**

29 août : Pâroisse : messe à Livilliers

04 sept : Journée des associations

## FOYER RURAL

Bridge :

Séances tous les mardis et mercredis.

fermé le 13 juillet



# DEVELOPPEMENT DURABLE EDUCATION

## BIODIVERSITE NATURE ECOLOGIE

ENERGIES VERTES  
PLANETE  
ENSEMBLE ACTIONS

RESPONSABLE  
CONSOMMATION SANTE ETHIQUE  
CITOYEN

### Des goûters simples et faits maison !

Je vais aujourd'hui vous dévoiler ma fameuse recette de cookies. Pour 3 raisons: d'abord, ils sont excellents, ensuite c'est une recette simple et rapide et enfin et surtout car cela vous permettra d'avoir une alternative aux goûters industriels et ainsi limiter, une fois de plus, vos déchets.

#### LA RECETTE

#### Les ingrédients

1 œuf  
85 grs de sucre  
85 grs de beurre  
150 grs de farine  
100 grs de chocolat  
1 sachet de sucre vanillé  
1 cuillère à café de levure  
½ cuillère à café de sel

1. Malaxez le beurre mou avec le sucre
2. Ajoutez l'œuf et le sucre vanillé
3. Versez progressivement la farine, la levure, le sel
4. Ajoutez le chocolat en pépites (je prends une tablette de chocolat que je découpe en pépites, elles sont ainsi irrégulières et c'est plus gourmand !)
5. Sur une plaque en silicone ou papier sulfurisé, directement sur la plaque du four, formez des petits tas.
6. Faites cuire 8-10 minutes à 180 °C (n'attendez pas qu'ils brunissent si vous les aimez moelleux, ils durciront en sortant du four)

Ces délicieux cookies se conservent très bien dans une boîte en fer, doublez la dose et voici des gouters pour toute la semaine

ECONOMIES ENVIRONNEMENT  
CLIMAT FUTUR RECYCLAGE



# RALLYE DU PATRIMOINE 2021

**DIMANCHE 19 SEPTEMBRE  
de 9H30 à 14h30**



Constituez votre équipe. Le jour « J » votre enveloppe vous sera remise pour participer à la découverte de notre patrimoine avec de l'aventure.

A bientôt

## Comment aider le hérisson à notre échelle ?

### Pour aider le hérisson :

- ✓ **Acheter bio et local** pour limiter la pollution de l'environnement
- ✓ **Réserver un coin de nature au jardin** pour le développement des insectes et la circulation des hérissons
- ✓ **Bannir les produits chimiques** qui tuent et empoisonnent les proies du hérisson
- ✓ **Adapter les dates d'entretien au jardin** et plus globalement être vigilant lors des tontes et débroussaillages
- ✓ **Faciliter les déplacements du hérisson** : une petite entrée de 12x12cm suffit
- ✓ **Faire un tas de compost et un tas de bois** pour qu'il y trouve de quoi se nourrir et s'abriter
- ✓ **Lever le pied** : les collisions routières sont l'une des principales causes de mortalité
- ✓ **Mettre à disposition un point d'eau** : particulièrement en été
- ✓ **Ne pas intervenir à tout va quand on croise un hérisson**
- ✓ **Devenir un enquêteur hérisson** 😊

